



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023 – 20H30

Le 16 novembre 2023 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

15 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence-M BLANCHARD Jean Yves- M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent – M BONNARD Yves - M Roland THOLLET – Mme MALLE Stéphanie - Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MONTEILLER Evelyne- Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Roland THOLLET

Présence de la presse

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 12 octobre 2023

Délibération : décision modificative n°2/2023 du Budget Communal Principal

Délibération : subvention à verser à l'OGEC de l'école des 4 horizons pour la cantine

Délibération : attribution du marché dommages aux biens- Groupement de commande-

Prestation de service d'assurances pour les années 2024-2026

Délibération : Modification des attributions de compensations pour la Commune

d'Aveize, membre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Délibération : notification de la subvention obtenue dans le cadre des amendes de police

Délibération : approbation de la convention à passer avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres

Délibération : approbation de la convention à passer avec l'OPAC du Rhône ayant pour objet la gestion en flux des réservations de logements sociaux

Délibération : approbation de la convention à passer avec Dolce Ô Service, filiale de SUEZ ayant pour objet la pose d'un récepteur de télé-relève sur le toit d'un immeuble

Délibération : fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Information de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion ressources humaines pour la période 2023 à 2029

Contribution provisoire des communes adhérentes au Syndicat Mixte des eaux des Monts du lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Information sur la tarification et planification des activités 2023 des brigades natures

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal : devis GP

Electricite disjoncteur chaufferie eglise 288.60€ TTC -devis Division incendie suite à la visite annuelle : correctifs extincteurs 1210.34€ correctifs SSI salle Jean Moulin 613.02€ correctifs SSI Espace Culture et Loisirs 865.13€ - devis IML cartes de vœux 82.80€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023.

Délibération n°2023-11-01 : décision modificative n°02/2023 du Budget Communal Principal

M le Maire présente les ajustements de crédits nécessaires à apporter sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal principal. Le fonctionnement permet de dégager 180 000€ de recettes complémentaires qui vont permettre de financer les dépenses d'investissement. Il présente aussi le coût des fluides par bâtiment communal ainsi que l'évolution de l'état du personnel sur l'année 2022.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, une décision modificative n°2/2023 pour les montants suivants : section de fonctionnement : dépenses et recettes 202 000€ - section d'investissement : dépenses et recettes 180 000€.

Délibération n° 2023-11-02 : subvention à verser à l'OGEC de l'école privée des 4 horizons pour la cantine

Monsieur le Maire informe que la subvention demandée pour l'année scolaire 2022/2023 est de 4 260€ sachant que la commune met à disposition les locaux et matériels et du personnel. Il fait part que le montant total de la subvention versée à l'OGEC pour le forfait communal et la cantine est identique à 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 4260€ à l'OGEC de l'Ecole privée des 4 Horizons d'Aveize pour la cantine.

Délibération n°2023-11-03 : attribution du marché dommages aux biens- groupement de commande – Prestation de services d'assurances pour les années 2024-2026

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances. Le lot dommage aux biens avait été déclaré infructueux : les montants étant trop élevés par rapport aux estimatifs et aux contrats précédents et seul Groupama avait répondu à la consultation.

Un nouveau groupement de commande a été approuvé par délibération du 16/02/2023 afin de relancer une consultation en la matière. Suite au recrutement d'un AMO, le cabinet SIGMARISK, une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée le 23 juin 2023 avec une date limite de réception des offres fixée au 4 août 2023. Le marché est prévu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'approbation des candidatures et l'ouverture des offres ont eu lieu lors de la CAO du 18 septembre 2023 et celle-ci s'est prononcée, conformément à l'article 10 de la convention de groupement de commande, sur l'attribution du marché à l'assureur ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation (valeur technique : étendue des garanties et services supplémentaires – absence de réserves mineures ; prix).

Aussi, la CAO a décidé d'attribuer le marché comme suit :

	Attributaire	Montant /an pour la Commune
Lot 2 : Dommages aux biens	GROUPAMA – Franchise	5154.93€

- Communes	niveau 2	
------------	----------	--

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'assurances à intervenir comme susmentionné sachant que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2024.

Délibération n°2023-11-04 : modification des attributions de compensations pour la commune d'Aveize, membre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

M le Maire rappelle qu'il y avait la section administrative jusqu'au 31/12/2022 et que le conseil municipal, lors de sa séance du 13/10/2022 a approuvé la création d'un service commun « gestion administrative des mairies », service proposé aux 32 communes du territoire et qui vient en remplacement de la section administrative qui bénéficiait jusqu'à l'heure uniquement à 10 communes du territoire de la CCMDL. Cette création de service commun impacte le montant des attributions de compensations pour la commune. A ce titre, il est proposé, conformément au V de l'article 1609 nonies C du CGI, une révision libre du montant de l'attribution de compensation nécessitant ainsi un accord entre l'EPCI et la commune.

Suite à un accord politique, il est proposé que les attributions de compensations à verser par la CCMDL correspondent aux charges salariales de la section administrative constatées sur 2022. Ces montants seront reversés aux communes concernées. Mais en contrepartie, le service commun sera facturé aux communes à son coût réel constaté chaque année augmenté du coût de gestion.

Le conseil municipal du 13/10/2022 avait délibéré pour définir les attributions de compensations provisoires. Le compte administratif 2022 de la CCMDL a été approuvé en mars dernier. Il est désormais nécessaire d'acter les montants définitifs qui correspondent au coût du service constaté sur 2022.

AC définitive au 1^{er} janvier 2023 sur la base du CA 2022			
Communes	Article R 73211	Article D 739211	Solde
	A encaisser par la CCMDL	A verser par la CCMDL	
Aveize	88 574,71	59 847,00	28 727,71

Aussi, le coût du service commun 2023 définitif est le suivant :

Coût service commun définitif au CA 2022			
Communes	Charges salariales définitives - CA 2022	Frais de gestion (1113,09 €/ETP)	Total coût service au CA (avec frais de gestion)
Aveize	59 847,00	1 335,71	61 182,71

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé de continuer de régler les sommes au regard de l'échéancier qui a été acté lors du calcul des AC provisoires et de régulariser l'ensemble des montants en décembre 2023 au regard des montants définitifs présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et fixe le nouveau montant définitif de cette attribution comme susmentionnée, prends acte que le coût du service commun sera imputé sur les attributions de compensation, et qu'il sera réajusté chaque année au coût réel du service et des frais de gestion.

Délibération n°2023-11-05 : Notification de la subvention obtenue dans le cadre des amendes de police

M. le Maire informe de l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 000€ au titre de la répartition du produit des amendes de police. Cette subvention a été accordée pour le projet suivant : « travaux d'aménagement du carrefour de la rue de la Croix Michel ». Il informe qu'il faut une délibération du Conseil Municipal mentionnant de façon expresse l'engagement de faire réaliser les travaux décrits ci-dessus et acceptant cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention de 20 000€ et valide la réalisation de ces travaux.

Délibération n°2023-11-06 : approbation de la convention à passer avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis 2014, la commune d'Aveize adhère au dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'UGAP pour la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés pour le complexe sportif, la mairie et l'espace culture et loisirs. Par délibération du 15/10/2020, le conseil municipal l'avait autorisé à signer la convention Gaz 6 avec l'UGAP pour la période du 01/07/2021 pour 4 ans. Il précise que le marché conclu avec Gaz de Bordeaux dans le cadre du dispositif Gaz 6 prendra fin au 30/06/2025. L'UGAP renouvelle ce dispositif d'achat groupé de gaz naturel qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31/12/2028 (dispositif gaz 2025). Une nouvelle consultation sera lancée courant 2024 pour assurer la continuité de ce dispositif mise en œuvre par l'UGAP.

Compte tenu de la complexité des démarches pour la mise en concurrence de tels marchés et des avantages obtenus en adhérant à ce dispositif, M le Maire propose au conseil municipal de conclure la convention avec l'UGAP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion à ce dispositif proposé par UGAP, approuve la convention à conclure avec UGAP et autorise M le maire à la signer ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

Délibération n°2023-11-07 : approbation de la convention à passer avec l'OPAC du Rhône ayant pour objet la gestion en flux des réservations de logements sociaux

Monsieur le Maire informe que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Elle se substitue à la gestion en stock et permet de rendre plus efficace et fluide la mise en relation de l'offre et de la demande et ainsi de faciliter l'atteinte des objectifs d'attribution des bailleurs et réservataires. Ce qui signifie que les réservations ne seront plus attachées à des logements prédéterminés mais qu'année après année, chaque réservataire se verra allouer une part de logements. Le réservataire bénéficie alors d'un pourcentage global de réservation de logements parmi le patrimoine du bailleur. A la fin 2022, la commune d'Aveize était réservataire de 2 logements, le taux de réservation auprès de l'OPAC du Rhône était de 12.5%

Il informe que l'OPAC du Rhône a adressé une convention de réservation qui fixe les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise M le Maire à la signer.

Délibération n°2023-11-08 : approbation de la convention à passer avec Dolce Ô Service, filiale de SUEZ ayant pour objet la pose d'un récepteur de télérelève sur le toit d'un immeuble

M le Maire explique que dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais a confié à SUEZ la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance (lecture et transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé). Des émetteurs seront placés directement sur les compteurs d'eau des clients avec des temps d'émission très faibles. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence radio). Des récepteurs reliés par câble à des antennes réceptrices seront installés en hauteur, sur les toits qui permettent de récolter les données transmises. Suez s'appuiera sur sa filiale Dolce Ô Service, société dédiée au déploiement des récepteurs et propriétaire du réseau des récepteurs.

Il informe que pour la Commune d'Aveize, trois sites ont été retenus pour la pose de ces équipements dont l'Eglise Saint Pierre. Des conventions sont à passer avec les propriétaires des sites concernés et une compensation financière sera versée aux propriétaires.

Il fait part de la convention à conclure entre la Commune d'Aveize et Dolce Ô Service pour la pose des équipements nécessaires au télé-relevé des compteurs dans l'Eglise Saint Pierre. Cette convention a une durée de 12 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M le Maire à la signer.

Délibération n°2023-11-09 : fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 janvier 2018 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade.

Il informe qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux de promotion, après avis du Comité Social Territorial. Ce taux permet de déterminer à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Il explique que compte tenu des évolutions intervenues depuis la délibération du 18 janvier 2018 à savoir la réflexion et la mise en place des lignes directrices de gestion pour la Commune d'Aveize, il y a lieu de réactualiser cette délibération.

Monsieur le Maire explique que compte tenu du faible effectif de la Commune d'Aveize, il propose un ratio maximum de promotion de 100% pour chaque grade.

Monsieur le Maire informe de l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Rhône en date du 16 octobre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les ratios d'avancement de grade à 100% pour le personnel de la commune d'Aveize.

Information de la mise en place des lignes directrices de gestion ressources humaines pour la période 2023 à 2029

Il explique qu'un maire est amené à établir les lignes directrices de gestion dès lors que la commune comporte un agent. C'est un document de référence pour la gestion des ressources humaines. Un projet a été soumis au comité social territorial du CDG qui a émis un avis favorable en date du 16/10/2023. Les LDG peuvent donc être arrêtées par le Maire pour la Commune d'Aveize.

Contribution provisoire des communes adhérentes au Syndicat Mixte des eaux des Monts du lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Monsieur le Maire fait part que la contribution provisoire de la commune au SIEMLY est de 3571.33€ pour l'année 2024, il propose de la fiscaliser.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

M le Maire présente le rapport de l'année 2022 établi par la CCMDL. Il rappelle que celui-ci est mis à disposition et peut être consulté en mairie. Le service public d'assainissement collectif dessert 11 879 abonnés au 31/12/2022 et dessert 26 133 habitants sur le territoire de la CCMDL (sauf les communes de Brussieu et Viricelles). Pour Aveize : 278 abonnés. 44 stations d'épuration sur le territoire. Un nouveau marché a été signé avec Suez.

Information sur la tarification et planification des activités 2024 des brigades natures

Monsieur le Maire présente un courrier des Brigades Natures présentant les différentes prestations en entretien et en aménagement. Ils fournissent aussi des composteurs collectifs ou individuels en bois. Le tarif pour l'année 2024 pour les chantiers d'entretien réalisés par une équipe est identique à celui de 2023 soit 600€ TTC la journée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à leurs services pour une durée de trois jours pour l'entretien des chemins pour la balade des hirondelles. Le référent pour la commune est Jean Baptiste Giraud

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part du compte rendu de la réunion du 2/10/2023 du Groupement des 4 cantons des Monts du Lyonnais. Il a été constaté l'absence des délégués des différentes communes ce qui complique les démarches pour la préparation du comice 2025. Pour Aveize, la commune est bien représentée par Jean Baptiste Giraud et Estelle Geffard. La prochaine réunion est fixée le 12 décembre à 20h00. Jean Baptiste Giraud signale que les choralias sont annulées suite au désistement de plusieurs chorales.

- Monsieur le Maire informe qu'une loi demande de cibler des zones d'accélération pour les énergies renouvelables. Le Parc Eco Habitat va aider les Communes pour ce dossier car chaque commune doit définir des zones d'accélération sur son territoire et les intégrer au Plan Local d'Urbanisme. M Thomas Robert a donné des pistes pour avancer, trois référents seront désignés par commune pour travailler sur ce projet ; les communes devront mettre des

indications sur des cartes. Les membres du conseil municipal débattent sur les installations photovoltaïques qui peuvent être proposées.

- Les vœux au personnel de la Commune auront lieu le lundi 11 décembre à 11h30 en mairie, les conseillers y sont conviés.

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention d'Yves Bonnard : il a assisté à une réunion de la commission bâtiment pour le devenir du restaurant.

Intervention de Florence Thizy : elle présente la couverture du bulletin municipal, une 1^{ère} version a été adressée pour la relecture. Présentation du projet d'un voyage du conseil municipal au fil du canal du midi et Carcassonne

Intervention de Solen Riou : une réunion culture a eu lieu mais elle n'a pas pu y assister.

Intervention d'Estelle Geffard : Mme Adélaïde KLEIN a peint la fresque dans la boîte à lire. Des devis ont été demandés pour les bornes de propreté à installer dans le village. Des bulbes seront plantés dans les massifs de la Place de l'église.

La commission se revoit la semaine prochaine pour faire le point sur le dossier d'aménagement d'un espace de détente et de loisirs à l'argentière. Une rencontre a eu lieu ce jour avec M Jérôme Banino, conseiller régional pour lui présenter le dossier en vue de la demande de subvention qui a été faite à la Région. Elle remercie M le Maire et Céline car le dossier était très complet et bien argumenté.

Intervention de Jean Yves Blanchard : Carrefour de la rue croix michel : les enrobés ont été faits – le marquage au sol et le déplacement des panneaux se feront dans les prochaines semaines.

La prochaine réunion de la commission voirie de la CCMDL aura lieu le 13 décembre à la salle des loisirs.

Un tour a été fait avec les agents en prévision des travaux de voirie à réaliser au Fourchet et au Placaron.

Sabrina Petit remercie les agents pour les travaux effectués sur la plaque à la rue des étangs. Jean Baptiste demande si les agents peuvent faire des saignées au fond dans le sentier botanique.

Intervention Jean Baptiste Giraud : il demande si un contact peut être pris avec les propriétaires pour couper les branches des grands arbres qui cachent la vue vers la table d'orientation. M le Maire lui demande de faire le nécessaire.

Il donne un compte rendu de la réunion commission petite enfance jeunesse : accueil des loisirs pour l'été qui a fonctionné sur deux sites Montrottier et St Laurent de Chamousset avec une moyenne de 150 enfants par jour. Pour les vacances du mois d'octobre il y aura aussi deux sites d'accueil. Pour les mercredis, 85 enfants sont accueillis à st laurent et 35 à Montrottier. Information sur le cyclo des monts en 2024 : 8 ou 15 juin. Proposition d'un projet inter services. 5 projets de maisons d'assistants maternels sur le territoire. Activités périscolaires : plusieurs problématiques ont été relevées. Accord de subventions.

Il a participé à la rencontre avec M Yves Besnard de la CCMDL pour établir un diagnostic de tous les bâtiments publics de la commune (isolation, chauffage, électricité) afin d'apporter des améliorations et effectuer des économies d'énergies.

Réunion du CCAS : préparation de la collecte pour les restos du cœur et de la distribution des colis de Noël aux personnes de 75 ans et plus.

Il précise que le moteur de l'église a été changé, les heures sonnent correctement

Intervention de Roland Thollet : il a participé aux réunions de la commission voirie et bâtiments.

Intervention de Laurent Lhomme : il a assisté à la rencontre en Mairie pour la présentation de la télérelève avec Suez pour les compteurs d'eau.

Intervention de Stéphanie Malle : elle a assisté à la cérémonie du 11 novembre et a beaucoup apprécié la présence des enfants, cela crée du lien intergénérationnel. Lectures des poèmes par les enfants.

Prochaine intervention du centre Socioculturel Archipel sur Aveize le mercredi 6 décembre à la salle Jean Marie Rousset à 20h dans le cadre de la 8^{ème} édition Nouveau regards : Tranche de Vie Paroles populaires conférence gesticulée et participative.

Intervention d'Evelyne Monteiller : elle fait part d'une exposition « notre planète, notre avenir, témoignages » à la médiathèque. Le prix littéraire des Grands d'Monts est en place. Sur le mois de décembre : présentation et vente des objets de noëls fait par les élèves de l'école privée des 4 horizons, le bénéfice des ventes servira au financement du voyage en Normandie.

Elle a été membre du jury pour le concours photos : 150 photos à visionner et à choisir. 48 participants adultes et 9 participants enfants. Des critères avaient été définis pour le choix : 3 adultes et 3 enfants en gagnants. Un très bon moment et pour finaliser toutes les photos présentées vont partir dans les 30 bibliothèques du réseau en exposition en itinérance. Une photo par candidat sera exposée. Pour Aveize ce sera en août 2024.

Elle rappelle les représentations de la troupe de Théâtre d'Aveize « les semeurs de Vent ».

Intervention de Jean Claude Voute : il informe que des devis ont été demandés pour les faux plafonds de la salle Jean Moulin et pour les filets de pare ballons pour le stade de foot. Le projecteur qui éclaire l'église sur la façade du Rivollier clignote. Voir s'il est possible de le mettre en LED sur l'éclairage public.

Il informe que la commission bâtiment s'est réunie pour rencontrer Norbert Tomas et Guillaume Voute pour le devenir du Restaurant Rivollier. Plusieurs scénarios sont envisagés mais le dossier est complexe. M le Maire demande à la commission bâtiment de rencontrer les propriétaires des terrains de la zone Aut. Pour Aveize, le restaurant est l'image du village. Si le conseil municipal s'engage, la commune devra faire des choix dans ses projets d'investissement. Stéphanie Malle dit qu'il est important de garder les commerces mais aussi de ne pas oublier les autres personnes du village, de penser au bien être des aveizois, ils attendent des suites des travaux du centre bourg notamment l'aménagement de la grande rue. Les membres du conseil municipal sont conscients de la complexité de ces dossiers.

Intervention de Frédéric Rivoire : il a participé aux réunions de la commission bâtiment et CCAS.

Séance levée à 00h14.

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 14/12/2023

Le Maire,
Michel BONNIER



Affichée et Publiée le

Le secrétaire de séance,
Roland THOLLET